ABCIS SERRES CASTET by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 178 272,00 euros
Siège social : Route de Bordeaux - Zac Lartigue - 64121 SERRES-CASTET
RCS PAU 322 565 755
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 AVRIL 2025

La société ABCIS PYRENEES by autosphere, société par actions simplifiée au capital de 3 900 000 euros, sise Route de Bayonne – 64140 BILLERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PAU sous le numéro 095 680 831, représentée par Monsieur Arnaud DUCHEMIN,

Associée Unique de la Société,

Monsieur Arnaud DUCHEMIN est également présent en sa qualité de Président de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société ABCIS SERRES CASTET by autosphere, Monsieur Arnaud DUCHEMIN a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été adressés à l'Associée Unique dans les formes et délais légaux.

L'Associée Unique a pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement informés des décisions devant être prises.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires,
- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique constate qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'a été réalisée.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus aux dirigeants de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ressort à 101 470,75 euros de la manière suivante :

• Au report à nouveau	101 470,75 €

Soit un total à affecter de	**101 470,75 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 138 700,47 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, en application de l'article L.227-10 du Code de commerce déclare qu'aucune convention relevant dudit article n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de l'expiration des mandats des sociétés KPMG SA et RSA, Commissaires aux comptes titulaires de la Société, et de la société SALUSTRO REYDEL et Monsieur Jean-Louis FOURCADE, Commissaires aux comptes suppléants de la Société.

L'Associée unique décide de renouveler, pour une durée de 6 exercices prenant fin lors de la décision de l'Associée Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, les mandats des sociétés KPMG SA et RSA en qualité de Commissaires aux comptes titulaires de la Société.

L'Associée unique décide de ne pas renouveler les mandats de Commissaires aux comptes suppléants de la société SALUSTRO REYDEL et de Monsieur Jean-Louis FOURCADE.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Associée Unique
Pour la société ABCIS PYRENEES by autosphere
Monsieur Arnaud DUCHEMIN



Signé par **Arnaud DUCHEMIN**



Signé par **Groupe Autosphere**

oodrive sign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.
Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com eIDAS ETSI

